

Commission de régulation de l'énergie

Délibération du 27 septembre 2011 portant vérification de la conformité du barème proposé par Vialis au 1^{er} octobre 2011 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010

NOR : CREE1126408V

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Frédéric GONAND, Jean-Christophe LE DUGOU et Michel THIOLLIÈRE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Vialis, le 9 septembre 2011, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique et à souscription au 1^{er} octobre 2011. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème proposé par Vialis

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1^{er} juillet 2011, cette proposition répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Vialis depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0,351 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 29 décembre 2010 fixe la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de Vialis, qui a exercé son éligibilité.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1^{er} juillet 2011 et le 1^{er} octobre 2011 correspond à une hausse de 0,351 c€/kWh.

3. Conclusion

La CRE constate que le barème déposé par Vialis est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010.

La présente délibération sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 septembre 2011.

Pour la Commission de régulation de l'énergie :

Le président,
P. DE LADOUCETTE

A N N E X E

TARIFS DE VENTE DU GAZ NATUREL DE VIALIS APPLICABLES AU 1^{er} OCTOBRE 2011 (HORS TVA ET HORS CTA)

Tarifs en distribution publique

TARIFS	PRIX
Tarif Binôme Abonnement en €/mois Prix proportionnel en c€/kWh	12,33 5,134
Tarif B2S Abonnement en €/mois Prix proportionnel Hiver en c€/kWh Prix proportionnel Été en c€/kWh	70,32 4,897 4,260
Tarif B2l Abonnement en €/mois Prix proportionnel en c€/kWh	17,44 4,912

TARIFS	PRIX
Tarif général Abonnement en €/mois Prix proportionnel de 1 à 140 kWh/mois en c€/kWh Prix proportionnel au-delà de 140 kWh/mois en c€/kWh	3,18 7,885 7,231
Tarif Logement ou local vide Abonnement en €/mois Prix proportionnel en c€/kWh	3,18 7,885
Tarif général extinction Abonnement en €/mois Prix proportionnel de 1 à 233 kWh/mois en c€/kWh Prix proportionnel de 234 à 1 395 kWh/mois en c€/kWh Prix proportionnel au-delà de 1 396 kWh/mois en c€/kWh	3,18 9,389 8,930 6,362
Tarif Binôme B en extinction Abonnement en €/mois Prix proportionnel en c€/kWh	41,67 5,113

Les montants hors taxes et hors contributions sont augmentés de :

- la TVA en vigueur ;
- la contribution au tarif spécial solidarité (décret n° 2008-778 du 13 août 2008 et arrêté du 28 octobre 2009) ;
- la taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel (*Bulletin officiel des douanes* n° 6812 du 27 mars 2009) ;
- la contribution tarifaire d'acheminement (décret n° 2005-123 du 14 février 2005).

Tarifs à souscription

Tarif à souscription journalière :

ABONNEMENT (€/an)	PRIME FIXE annuelle (€/MWh/j/an)	PRIME FIXE réduite d'été (€/MWh/j/an)	PRIX proportionnel Hiver tranche < 24 GWh annuels (€/MWh)	PRIX proportionnel Eté tranche < 24 GWh annuels (€/MWh)	PRIX proportionnel Hiver tranche > 24 GWh annuels (€/MWh)	PRIX proportionnel Eté tranche > 24 GWh annuels (€/MWh)
4 357,56	554,28	368,23	40,92	37,95	40,35	37,38

Tarif à souscription journalière 16 bar (*) :

ABONNEMENT (€/an)	PRIME FIXE annuelle (€/MWh/j/an)	PRIME FIXE réduite d'été (€/MWh/j/an)	PRIX proportionnel Hiver tranche < 24 GWh (annuels €/MWh)	PRIX proportionnel Eté tranche < 24 GWh (annuels €/MWh)	PRIX proportionnel Hiver tranche > 24 GWh (annuels €/MWh)	PRIX proportionnel Eté tranche > 24 GWh (annuels €/MWh)
4 357,56	483,43	297,37	37,75	34,78	37,17	34,20

(*) Quantité annuelle déclarée > 50 GWh.

Tarif à souscription mensuelle :

ABONNEMENT (€/mois)	PRIME FIXE ANNUELLE (€/MWh/mois)	PRIX PROPORTIONNEL (€/MWh)
489,59	1,463	41,95

Les montants hors taxes et hors contributions sont augmentés de :

- la TVA en vigueur ;
- la contribution au tarif spécial solidarité (décret n° 2008-778 du 13 août 2008 et arrêté du 28 octobre 2009) ;
- la taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel (*Bulletin officiel des douanes* n° 6812 du 27 mars 2009) ;
- la contribution tarifaire d'acheminement (décret n° 2005-123 du 14 février 2005).